

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
MISSION Français et culture humaniste
100%

Définition du poste

Le regroupement du français, de l'éducation artistique et culturelle et de la culture humaniste au sein d'un même poste répond à une logique de cohérence pédagogique forte, ces trois domaines participant conjointement à la construction de l'élève comme apprenant, comme citoyen et comme être humain. La maîtrise de la langue constitue en effet le préalable indispensable à la compréhension du monde : elle permet d'accéder aux savoirs, d'interpréter les œuvres, de comprendre les héritages culturels et de donner sens à l'expérience humaine à travers les textes, les arts et l'histoire. En développant les compétences de lecture, d'écriture, d'expression et de réflexion, l'enseignement du français ouvre l'élève à la compréhension de la diversité des cultures tout en lui permettant de construire sa propre pensée, son rapport à l'autre et sa conscience de lui-même. L'éducation artistique et culturelle ainsi que la culture humaniste enrichissent cette maîtrise en donnant chair aux apprentissages linguistiques par la rencontre avec les œuvres, le patrimoine et les grandes références communes de l'humanité. Ce rapprochement favorise ainsi une approche transversale des enseignements, au service de l'émancipation intellectuelle, sensible et culturelle de chaque élève.

Le conseiller pédagogique départemental Français – Éducation artistique et culturelle – Culture humaniste exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur d'académie – DASEN et par délégation de l'IEN adjoint / IEN chargé du dossier.

Expert pédagogique du premier degré, il contribue à la mise en œuvre des orientations nationales, académiques et départementales dans les domaines de l'enseignement du français, de la culture humaniste et de l'éducation artistique et culturelle.

Il participe au pilotage pédagogique départemental, à l'accompagnement des équipes et au déploiement des projets partenariaux afférents à son champ d'expertise.

Missions principales

Pilotage pédagogique départemental

- Contribuer à la déclinaison départementale des orientations nationales et académiques dans les domaines du français, de l'EAC et de la culture humaniste ;
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan départemental de formation ;
- Produire des ressources pédagogiques et outils d'accompagnement à destination des formateurs et des équipes ;
- Assurer une veille institutionnelle, pédagogique et didactique dans les champs concernés.
- Travailler en lien avec les CPC en charge de ces dossiers dans chaque circonscription (groupe de travail, suivi des partenariats et actions, etc.)
- Accompagner, en lien avec le CPD maternelle, les découvertes littéraires, artistiques et culturelles des élèves de maternelle.
- Rédiger des articles et rendre compte des actions pédagogiques dans la lettre « actu » départementale.

- Participer aux regroupements académiques et temps de travail relatifs aux domaines concernés.
- Siéger au Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux.

Accompagnement des équipes

- Conseiller et accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles ;
- Assurer la mise en œuvre des parcours éducatifs culturels des élèves du département par des outils ou ressources départementales ;
- Apporter un appui aux circonscriptions dans la mise en œuvre des actions académiques, dont la Fête de l'EAC.
- Participer à l'accompagnement des équipes, en lien avec les CPC, dans le cadre des projets d'école, d'école en résidence, de projets EAC, chorales...

Formation des personnels

- Concevoir, animer et évaluer des actions de formation initiale et continue ;
- Intervenir dans la formation des professeurs des écoles stagiaires, contractuels et enseignants titulaires ;
- Accompagner les équipes dans les démarches réflexives et d'analyse de pratiques.
- Assurer le déploiement des dispositifs de formation nationaux dans la discipline du français et de l'EAC.

Développement des partenariats et projets culturels

- Coordonner et suivre les dispositifs départementaux liés au Français, à l'EAC et à la culture humaniste ;
- Développer les partenariats avec les institutions culturelles, artistiques et patrimoniales ;
- Favoriser la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- Assurer le suivi administratif et pédagogique des actions partenariales.

Modalités de pilotage et d'évaluation

Le conseiller pédagogique départemental exerce ses missions dans le cadre d'une lettre de mission annuelle co-rédigée par l'ADASEN et l'IEN en charge de la mission. Elle définit les objectifs prioritaires assignés pour l'année scolaire.

Un bilan d'étape est organisé en milieu d'année afin d'apprécier l'avancement des objectifs fixés, d'identifier les éventuels ajustements nécessaires et de réorienter, le cas échéant, certaines priorités.

En fin d'année scolaire, un entretien annuel d'évaluation est conduit sur la base :

- de tableaux de bord (deux tableaux distincts) de suivi des actions menées et écoles suivies ;
- d'un rapport d'activité annuel présenté par l'agent.

Le rapport d'activité est transmis à l'IEN en charge de la mission et l'ADASEN.

Cet entretien vise à évaluer la mise en œuvre des missions confiées, l'atteinte des objectifs fixés et à préparer les orientations de l'année suivante.

Compétences attendues

Compétences professionnelles

- Expertise affirmée dans l'enseignement du français, de l'EAC et de la culture humaniste ;
- Connaissance approfondie des programmes, instructions officielles et enjeux didactiques du premier degré ;
- Capacité à concevoir et conduire des actions de formation ;
- Maîtrise des outils d'évaluation, d'analyse et de suivi pédagogique ;
- Maîtrise des outils numériques professionnels.

Aptitudes relationnelles

- Capacités d'écoute, de conseil et d'accompagnement ;
- Aptitude au travail en équipe et en réseau ;
- Qualités relationnelles et sens du dialogue ;
- Discrétion professionnelle, devoir de réserve et loyauté institutionnelle.

Capacités organisationnelles

- Rigueur dans le suivi des dossiers ;
- Capacité à conduire des projets complexes ;
- Sens de l'initiative et autonomie ;
- Aptitude à rendre compte.

Profil recherché

- Enseignant titulaire du premier degré ;
- CAFIPEMF exigé ou engagement à s'inscrire dans la certification ;
- Expérience significative dans l'accompagnement pédagogique ou la conduite de projets ;
- Expertise reconnue dans les domaines concernés.

Conditions particulières d'exercice

- Le temps de travail est celui prévu par le statut général de la fonction publique ;
- Une disponibilité importante est attendue au regard des nécessités de service ;
- Des périodes de travail peuvent être requises durant les vacances scolaires, notamment après la sortie des élèves en fin d'année scolaire et avant la prérentrée ;
- Participation possible à des réunions en dehors des horaires scolaires habituels ;
- Déplacements fréquents sur l'ensemble du département ;
- Poste implanté à la DSDEN. Une à deux journées de permanence sont à prévoir dans la circonscription de l'IEN en charge de la mission.